

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 402 modifiant l'article 60 de l'arrêté n° 310 du 13 mai 1941.

n° 402

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mars 1946

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro
31 mars 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier aux colonies

Vu l'arrêté n° 310 du 13 mai 1941 modifiant l'arrêté n° 105 et notamment son article 60

Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 portant rétablissement de la milice indigène en Côte française des Somalis: Sur le rapport du commandant de la milice indigène en Côte française des Somalis

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 22 mars 1946,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'article 00 de l'arrêté iC 310 du 13 mai 1911 est modifié comme suit : Prime de xiiêciiiHléx. Chauffeur 30 » Opérateur radio 15 » Clairon 5 » Tailleur 5 » Armurier 5 » Cordonnier 5 » Interprète ! 10 »

Art. 2

— Le présent arrêté sera publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

J.

CHALVET